

# RÈGLEMENT DU TOURNOI DE JEUX VIDÉO

## **Article 1 : Généralités**

Le réseau des médiathèques de Val Parisis organise un tournoi de jeu vidéo.

La compétition se tiendra sur une période préalablement définie par la Communauté d'agglomération, au sein des médiathèques de son réseau et des médiathèques du territoire du Val Parisis.

D'autres bibliothèques du territoire pourront être associées à l'événement. Dans cette hypothèse, le réseau de lecture public de Val Parisis reste l'organisateur du tournoi et se chargera d'en coordonner la tenue.

D'autres lieux que les médiathèques pourront accueillir les phases du tournoi

## **Article 2 : Participants**

La participation au tournoi est gratuite et réservée aux habitants de la Communauté d'agglomération Val Parisis, âgés de 7 ans à 15 ans inclus au moment de l'inscription.

## **Article 3 : Modalités de participation**

Pour pouvoir participer aux phases de qualification, les joueurs doivent s'inscrire auprès de l'une des médiathèques participantes y compris celles qui ne font pas partie du réseau de la CAVP. Une seule inscription par personne est autorisée.

Selon les modalités définies par la CAVP au moment des inscriptions, la participation au tournoi devra être réalisée à titre individuel ou par équipe (binôme, trinôme etc.).

Les inscriptions se font dans la limite des places disponibles.

Chaque année, les inscriptions seront ouvertes à partir de la date définie et communiquée par la communauté d'agglomération et jusqu'au début des qualifications pour chaque médiathèque ou lieu d'accueil.

Les participants doivent fournir une autorisation parentale et le formulaire de droit à l'image signés par un représentant légal. Sans cet accord, le mineur ne peut pas participer au concours.

## **Article 4 : Organisation du tournoi**

### *4.1 Première phase du tournoi : les qualifications*

Un temps d'entraînement facultatif est disponible pour tout joueur inscrit dans la structure de son choix.

Lors du tournoi, les participants s'affrontent dans un système de poule puis de simple élimination. Les finalistes de chaque structure sont qualifiés pour la deuxième phase du tournoi.

#### *4.2 Deuxième phase du tournoi : la finale*

La finale se tiendra dans une des médiathèques participantes ou dans un lieu choisi par la communauté d'agglomération, à la date précisée ultérieurement.

Les joueurs qualifiés dans chacune des structures y participent.

#### *4.3 Conditions de victoire*

Les vainqueurs d'une rencontre sont ceux qui seront désignés par le système de jeu (élimination, mort subite...).

#### *4.4 Disqualification*

Si un ou des joueurs ne se présentent pas pour son match, ne respectent pas le règlement ou les règles de vies, ils seront disqualifiés ; son ou ses adversaires gagnent par forfait. Ils passent alors automatiquement à la rencontre suivante.

### **Article 5 : Prix**

Des prix sont attribués aux trois premiers joueurs de la finale.

1 <sup>er</sup> prix	300€ en chèque culture en cas d'équipe.
2 <sup>e</sup> prix	200€ en chèque culture en cas d'équipe.
3 <sup>e</sup> prix	100€ en chèque culture en cas d'équipe.

Lorsque la participation au tournoi est en équipe, les prix sont à partager entre les participants de l'équipe qui reçoit le prix.

### **Article 6 : Réglages et conditions de jeu**

Les participants disposent de tous le matériel nécessaire à la réalisation des épreuves : écrans, consoles, manettes, jeu.

Les joueurs / joueuses peuvent choisir les personnages composant leur équipe ainsi que la couleur de cette dernière. Les participants peuvent créer un profil personnalisé sur demande en amont du début de la compétition.

Les paramètres des matchs sont définis par le ou les organisateurs du tournoi Virtual Parisis.

### **Article 7 : Règles de vie et d'arbitrage**

Toute inscription et participation vaut acceptation en totalité de tous les points du présent règlement.

Règle n°1 : Pendant les épreuves, les participants sont tenus d'avoir un comportement irréprochable vis-à-vis des autres candidats et du personnel des médiathèques et lieux

d'accueil. Les participants doivent respecter à tout moment les règles du jeu et l'intégrité du matériel.

En cas de non-respect du présent règlement, de la non-observation des consignes, de manque de fair-play, d'arrangements contraires à l'esprit du tournoi, de violence physique ou verbale ou de casse de matériel, le personnel des médiathèques et lieux d'accueil du tournoi se réserve le droit d'exclure le joueur/la joueuse ou le spectateur concerné, et/ou de demander le rachat du matériel abîmé.

Règle n°2 : Aucune substitution de joueur ne sera tolérée durant la compétition. Le joueur joue sous sa propre identité ou son pseudonyme.

Règle n°3 : En cas d'interruption involontaire d'une rencontre (coupure de connexion, coupure d'électricité, ...), celle-ci reprendra depuis le début.

Règle n°4 : Une interruption volontaire sera assimilée à un forfait définitif et entraînera l'exclusion du tournoi.

Règle n°5 : En cas de litige, il revient aux organisateurs de trancher. Par ailleurs, les bibliothécaires se réservent le droit de modifier ou compléter les règles du jeu, et d'apporter tout aménagement (y compris toute évolution) à l'organisation et au déroulement du tournoi.

Règle n°6 : Les organisateurs pourront annuler toute ou partie de la compétition ou des participations s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, dans le cadre de la participation ou de la détermination des gagnants.

## **Article 8 : Conditions sanitaires**

En fonction des conditions sanitaires :

1. Le tournoi Virtual Parisis pourra être modifié ou annulé
2. Le port du masque pourra être obligatoire pour les participants, accompagnateurs et organisateurs
3. Les mains devront être lavées/désinfectées
4. Une désinfection du matériel pourra être prévue
5. Les gestes barrières et la distanciation physique pourront être mis en place et respectés

**CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION**

Nature PI.....

N°PI.....

Autorité de délivrance.....

## AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) NOM – Prénom :

.....

Adresse :

.....

.....

Numéro de téléphone : .....

Adresse email : .....

Autorise

N'autorise pas

NOM – Prénom de l'enfant :

.....

Date de naissance : ...../...../.....

À participer **aux qualifications et à la finale ainsi qu'à récupérer les gains éventuels** du tournoi de jeux vidéo organisé par le réseau de lecture public de Val Parisis.

En remplissant ce formulaire, je reconnais avoir pris connaissance du règlement.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature :

En complétant ce questionnaire, vous acceptez que ces données soient recueillies par la Communauté d'Agglomération Val Parisis pour la mise en place de cet événement et sa diffusion. Ces données seront conservées pendant 1 an.

À tout moment, vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement, exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données ou retirer votre consentement au traitement de vos données. Vous pouvez consulter le site [cnil.fr](http://cnil.fr) pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données par la Communauté d'Agglomération Val Parisis, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données : [dpd@valparisis.fr](mailto:dpd@valparisis.fr) ou nous écrire à l'adresse suivante : **Communauté d'Agglomération Val Parisis, 271 Chaussée Jules César, 95250 Beauchamp.**

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la **CNIL**.